

## CAHIER DE GESTION

POLITIQUE SUR LA FÉMINISATION DE L'EXPRESSION ORALE ET ÉCRITE

COTE

15-06-10.201

### OBJET :

Préciser les règles relatives à l'utilisation du féminin et du masculin.

### DESTINATAIRES :

- Tout le personnel du Collège;
- Les élèves.

### DISTRIBUTION :

- Les personnes détenant le *Cahier de gestion*.
- Les communautés du Cégep, de l'Institut maritime du Québec et du Centre matapédien d'études collégiales.

### CONTENU :

- 1.0 Objet
- 2.0 But de la politique
- 3.0 Principes directeurs
- 4.0 Champ d'application
- 5.0 Formes de féminisation de l'expression orale et écrite
- 6.0 Application de la politique

### RESPONSABLES DE L'APPLICATION :

La direction des affaires corporatives.

### ADOPTION :

La présente politique a été adoptée par le conseil d'administration le 16 mars 1993 (CA93-02.22) et amendée le 3 mai 2005 (CA 05-05.06).

## **POLITIQUE SUR LA FÉMINISATION DE L'EXPRESSION ORALE ET ÉCRITE**

Par la présente politique, le Collège, à l'instar de la société québécoise, reconnaît officiellement la place occupée par les femmes et incite toute la communauté collégiale à le faire en utilisant une langue parlée et écrite qui montre clairement leur présence dans les groupes. À cet effet, la politique recommande fortement la féminisation des textes et propose une façon simple de le faire.

### **1.0 OBJET**

- 1.1 La présente politique concerne les règles relatives à l'emploi du féminin et du masculin dans les documents du Collège. Elle a un caractère prescriptif pour les documents administratifs et les publications officielles du Collège. Elle a un caractère incitatif pour toutes les autres formes d'expression orale et écrite.

### **2.0 BUT DE LA POLITIQUE**

- 2.1 La politique vise à rendre plus visible, dans la langue parlée et écrite, la présence des femmes à tous les postes et dans toutes les fonctions qu'elles occupent ou pourraient occuper.
- 2.2 La politique vise à transformer les attitudes et les mentalités et à rendre les rapports sociaux plus égalitaires en faisant voir et entendre la présence effective ou possible des femmes dans tous les domaines.

### **3.0 PRINCIPES DIRECTEURS**

- 3.1 Le Collège affirme et fait la promotion du principe de l'égalité des femmes et des hommes.
- 3.2 Le Collège reconnaît la pertinence de l'usage sociolinguistique par rapport à l'usage grammatical lorsque les deux s'opposent.
- 3.3 Le Collège affirme que la féminisation est possible sans nécessairement alourdir l'expression orale et écrite. À cette fin, il privilégie la diversité des formes de féminisation.
- 3.4 Le Collège reconnaît aux personnes la liberté et de ce fait toute la responsabilité de féminiser ou non leur expression orale et écrite.

### **4.0 CHAMP D'APPLICATION**

- 4.1 Cette politique s'applique à l'ensemble de l'expression orale et écrite au Cégep de Rimouski, à l'Institut maritime du Québec et au Centre matapédien d'études collégiales. Elle n'a cependant pas d'effet rétroactif.

### **5.0 FORMES DE FÉMINISATION DE L'EXPRESSION ORALE ET ÉCRITE**

- 5.1 Les formes de féminisation proposées sont contenues dans le guide de féminisation de l'expression orale et écrite «Pour le masculin et le féminin *en toutes lettres*... Pour le féminin et le masculin *en toutes lettres*».

### **6.0 APPLICATION DE LA POLITIQUE**

- 6.1 La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil d'administration.
- 6.2 La direction des affaires corporatives est responsable de l'application de la présente politique